



SESSION
17/02/2020

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

Objet :

Acte Notarié
Acquisition terrain
Chemin du Dépôt

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An Deux Mille Vingt, le Dix Sept Février dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29
Présents : 20
Absents : 9

Présents : MM Bresolin, Chabaud, Chambert, Darcourt, Delhomme, Diatta, Durand, Faïsse, Galamien, Garraud, Griffé, Guillot, Jouve, Michel, Noël, Peverelli, Roche, Saez, Ségueni, Tolfo.

Pour : 23
Abstentions : /
Contre : /

Excusé(s) : MM Butot, Dolard, Fabre, Mazellier (pouvoir à Griffé), Michelon (pouvoir à Michel), Monge (pouvoir à Delhomme), Schmitt.

Absents non excusés : MM Carichon, Mayras.

Secrétaire : Mr Griffé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques.

Vu le Code civil.

Vu le document d'arpentage n°2887E, daté du 29/03/2019, rédigé par Monsieur Sylvain VARENNE, Géomètre Expert dument habilité à réaliser cette mission.

Vu la délibération du 12 Décembre 2017 de la commune de Le Teil, décidant d'acquérir auprès du Conseil Départemental de l'Ardèche plusieurs parcelles de terrains, d'une superficie globale de 1 460 m² au prix de 16 € du m².

Vu la délibération de la commission permanente du conseil départemental du 13 janvier 2020, indiquant que le Conseil Départemental accepte de céder à la commune de Le Teil 1 503 m² au prix de 24 048 €.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il convient de modifier la délibération prise par le Conseil Municipal le 12 Décembre 2017 afin de préciser les parcelles acquises, la surface exacte et le prix d'acquisition.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

- décide d'acquérir auprès du Conseil Départemental de l'Ardèche les parcelles cadastrées section CL n°323, 324, 325, 327, 328, 332, 333, 334, 336, 337, 338 et 341 d'une contenance de 1 503 m², situées Chemin du Dépôt au prix de 16 € pour chaque mètre carré de terrain, soit VINGT QUATRE MILLE QUARANTE HUIT EUROS (24 048 €).

- demande l'inscription d'une servitude relative au raccordement sur le réseau d'eau pluvial situé sous l'aire de covoiturage, grevant les parcelles cadastrées CL n°329 et 339 au profit des lots A (CL n°318, 320, 323, 324, 327, 330, 332, 334, 336) et B (CL n°319, 322, 325, 328, 331, 333, 338, 340, 341, 343).

- donne pouvoir à Monsieur Olivier PEVERELLI, en sa qualité de Maire, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- autorise Monsieur Olivier PEVERELLI, en sa qualité de Maire, à signer l'acte de transfert de propriété correspondant. Monsieur PEVERELLI aura la faculté de donner procuration à un adjoint de son choix pour signer l'acte notarié.

Pour extrait conforme
Le Maire
Olivier PEVERELLI


